CHEQUE CROISSANCE : DIAGNOSTIC CROISSANCE ET DEVELOPPEMENT D'ENTREPRISE

Évaluer la croissance de mon entreprise avec un expert – Chèque "Diagnostic croissance et développement d'entreprise"

DE MINIMIS

Généralités

Votre entreprise est un business qui roule... mais vous souhaitez avoir un coup d'avance et la faire grandir. Ou vous envisagez une diversification. Le Chèque-Croissance-diagnostic vous permet de travailler avec un consultant pour établir un diagnostic : examiner la situation actuelle et les besoins éventuels.

Ce diagnostic peut être **généraliste**: il aborde votre entreprise sous ses différentes facettes. Ou alors, en fonction de vos priorités, vous souhaitez des **audits spécialisés**. Au terme de son travail, le consultant vous remettra une **première proposition de plan d'actions** favorables à la croissance de votre entreprise. A vous de décider si vous allez plus loin: il est possible, avec le Chèque-Croissance-accompagnement, d'affiner le plan d'actions et de vous faire accompagner dans sa mise en œuvre.

Bénéficiaires : Entreprise - Taux d'intervention : 50% - Montant maximum sur 3 ans : 20 000 € HTVA

DISPOSITIONS LEGALES

Décret du 21 décembre 2016 portant octroi d'aides, au moyen d'un portefeuille intégré d'aides en Région wallonne, aux porteurs de projets et aux petites et moyennes entreprises pour rémunérer des services promouvant l'entrepreneuriat ou la croissance, et constituant une banque de données de sources authentiques liées à ce portefeuille intégré

Arrêté du Gouvernement wallon du 23 février 2017 portant exécution des chapitres 1er, 3 et 4 du décret du 21 décembre 2016 portant octroi d'aides, au moyen d'un portefeuille intégré d'aides en Région wallonne, aux porteurs de projets et aux petites et moyennes entreprises pour rémunérer des services promouvant l'entrepreneuriat ou la croissance, et constituant une banque de données de sources authentiques liées à ce portefeuille intégré

Arrêté ministériel portant exécution des articles 8, 9 et 12 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 23 février 2017 portant exécution des chapitres 1er, 3 et 4 du décret du 21 décembre 2016 portant octroi d'aides, au moyen d'un portefeuille intégré d'aides en Région wallonne, aux porteurs de projets et aux petites et moyennes entreprises pour rémunérer des services promouvant l'entrepreneuriat ou la croissance, et constituant une banque de données de sources authentiques liées à ce portefeuille intégré

Arrêté ministériel - Thématique « Création »

Quelles sont les démarches?

Voir les prestataires labellisés

Formulaires

En ligne

• Chèques entreprises

Documents utiles

- Règlement de minimis
- Guide PME

Liens utiles

• Plateforme chèques-entreprises

Contacts

SERVICE

Formulaire de contact chèques entreprises – 081 33 40 00 Web : https://www.cheques-entreprises.be/web/contact

Le support téléphonique est ouvert : Lundi de 14h à 16h Mardi de 10h à 12h30 Jeudi de 10h à 12h Vendredi de 13h30 à 15h30

BESOIN D'AIDE ? CONTACTEZ-NOUS